

Jur de la qualité en permanence
à 12h35



Ouverture de la cinquième
permanence le 23 Avril 2022
à 8h55



M^{me} DOSSET 1 chevre du Rachais

Nous voulions savoir pourquoi notre terrain est non constructible dans
le cadre d'un projet d'extension -

Depot d'une demande de complément d'information (Dossier 13 pages)

GRAS Aline

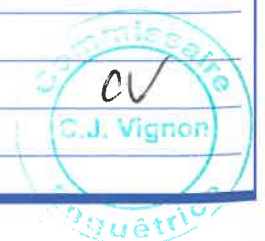
M^{me} Blache et H. Rusillon - 10 route de Chantreuse

Notre maison n'apparaît pas sur les plans. Par ailleurs
la parcelle est assez complexe en termes de risques.

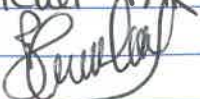
Il n'est donc pas possible de savoir où la maison se situe
par rapport aux risques et à la constructibilité.


Bertrand Spindler maire et Haute-Claude Blin adjointe
Depot de la délibération prise par le conseil municipal
au sujet du PPRN -

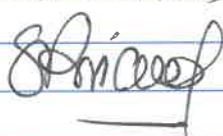
Appelle. Haute-Claude Blin



Bonjour, nous sommes venus pour demander le déclassement de la parcelle 789 de la section AE. Le déclassement en zone constructible et nous déposons une étude géotechnique de 24 pages et un permis de construire de 9 pages.

Emilie BLANCHARD
Atelier FAR


Catherine PORON


Sylvain BRICARD


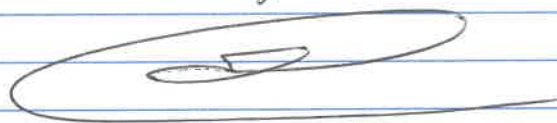
M^r REYNIER dépose un courrier, un plan de division parcellaire et une photo annotée le 23/4/22
M^r REYNIER demande le retour à la carte des enjeux portée à connaissance en juillet 2020 et le maintien de la carte réglementaire tel que présentée à l'enquête publique pour la parcelle AE 789.

Benoit REYNIER



Pour information, ce terrain est aussi soumis à un risque de laves torrentiels.

Monsieur SEVERIN Eric a déposé ce jour un courrier de 14 pages comprenant un courrier / 1 étude de sol et plan de zonage en vue de la régularisation des parcelles 103 / 104 / 110 du zone constructible.



Fin de la permanence du 23 Aout 2022 à 12h 20

